



Demande de remboursement des indemnités journalieres

Par **matrixor**, le **11/11/2008** à **13:07**

Bonjour,rrnr Il y a quelques j'ai failli être victime d'un AVC , pris en urgence j'ai été traité à l'hopital pendant quelques jours le spécilaiste m'a arrêté environ un mois et me rcommandnat de n'effectuer aucune activité courante (tonte de pelouse, faire des courses etc...) rn L'assureur m'a versé les indemnités pendant la période d'hospitalisation puis j'ai été examnié par leur médecin qui a confirmé le bien fondé de l'arret total .Depuis l'assureur me rappelle avoir versé des indemnités journalieres alors que je n'etais plus en activité professionnelle , pour en beneficeir il me rappelle que les conditions généralees précisent qu'en l'absence d'activité professionnelle il faut pour percevoir des indemnités journalieres être totalement invalide c'est à dire ne pas pouvoir vaquer à quelque ACTIVITÉ QUE CE SOIT!rrnrOr j'étais bien en arret total et l'assureur aurait du me versr des indemnités journalieres au dela de l'hospitalisation. J'ai transmis un certifcatt du spécialiste mais visiblement ils n'en tiennent pas compte ! d'autre part, est il vrai qu'n assureur qui a versé des indemnités contractuelles ne peut revenir sur l'application de la garantie ? rnrnCe serait contenu dans le code des assurances mais je n'arrive pas à trouver cet article .rrnr Merci pour votre aide

Par **chaber**, le **12/11/2008** à **15:43**

Depuis l'assureur me rappelle avoir versé des indemnités journalieres alors que je n'etais plus en activité professionnelle , pour en beneficeir il me rappelle que les conditions généralees précisent qu'en l'absence d'activité professionnelle il faut pour percevoir des indemnités journalieres être totalement invalide c'est à dire ne pas pouvoir vaquer à quelque ACTIVITÉ QUE CE SOIT! rnrnEtes-vous retraité, au chômage ou toujours en activité?

Par **matrixor**, le **12/11/2008** à **17:21**

Bonjour,rnrn Depuis j'ai repris mes activités professionnelles à l'époque j'étais à mon compte (maçon) et mis ma société en liquidation . C'est pendant cette période que j'ai été victime d'un AVC .rnrn L'assureur me réclame les ij uniquement du fait que je pouvais selon eux vaquer à mes occupations courantes !rnrnMerci rnrn Cordialement

Par **chaber**, le **12/11/2008** à **19:01**

L'assureur me réclame les ij uniquement du fait que je pouvais selon eux vaquer à mes occupations courantes rnrn Il faut relire votre contrat pour connaître exactement les conditions de votre contrat: peut-être était-ce prestations en cas d'hospitalisation uniquement? ou prestations en cas d'incapacité complète?

Par **matrixor**, le **12/11/2008** à **19:45**

Bonsoir,rnrn Il s'agit des deux d'ailleurs l'assureur m'a versé les indemnités mais ils reviennent sur leur versement estimant que je pouvais vaquer à mes occupations après l'hospitalisation. rnrn Je sais également qu'un assureur ne peut revenir sur ces versements dès lors qu'ils les ont effectuées et doit maintenir les autres garanties du contrat mais je n'arrive pas à retrouver le dit article .rnrn je continue mes recherches.rnrn Merci rnrn Rodolphe rnrn Cordialement